

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA  
HAUTE-SANAGA

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION OF CENTRE

DIVISIONAL DELEGATION OF  
UPPER - SANAGA

Nanga - Eboko, le 16 MARS 2009

N° 036/09 /P.V/MINFOF /DRCE/DDHS

## PROCES - VERBAL

**DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE  
CLASSEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE  
MINTA TENUS A LA PREFECTURE DE  
NANGA-EBOKO, LE 18 FEVRIER 2009  
( ARRONDISSEMENT DE NANGA-EBOKO, DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE - SANAGA )**

Février 2009

L'an deux mil neuf et le dix-huitième jour du mois de Février, se sont déroulés à la Préfecture de Nanga-Eboko sous la présidence de Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Sanaga les travaux de la commission de classement de la forêt communale de Minta.

Etaient présents les membres statutaires de ladite commission constituée ainsi qu'il suit:

• Messieurs :

- MBARGA MBARGA Michel, *Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Haute-Sanaga ;*
- NANG MINDJA, *Délégué Départemental de l'Agriculture et du Développement Rural de la Haute-Sanaga ;*
- SANGA Sylvain Magloire, *Délégué Départemental des Domaines et des Affaires Foncières de la Haute-Sanaga ;*
- FOULNA Gilbert, *Délégué Départemental du MINEPIA de la Haute-Sanaga ;*
- BETOUGOU Raymond : *Délégué Départemental du MINIMIDT de la Haute-Sanaga ;*
- TIATI Benoît, *Délégué Départemental de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;*
- NDANGANG AWA Vincent, *Point Focal des Forêts communales au MINFOF ;*
- AFANDA Henri Didier, *Représentant SDIAF / MINFOF ;*
- NGOA Elie Olivier, *Aménagiste du CTFC / YDE*
- KAMGA, *Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre ;*
- NGON André, *Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Minta ;*
- NDENGUE Baudelaire, *Maire de la Commune de Minta ;*
- Et les *représentants des populations*, (cf. liste de présence en annexe du présent procès-verbal).

Ces travaux qui avaient pour but de valider le projet de classement au niveau local, portaient sur l'examen et émission d'avis sur d'éventuelles réserves et réclamations exprimées par les populations.

Le Préfet, en ouvrant les débats a rappelé aux participants que cette réunion intervient suite à une note du Ministre des Forêts et de la Faune dans laquelle étaient ressorties certains manquements dans la réunion tenue à Minta le 19 Septembre 2009. Il a prôné le calme, la sérénité et le respect mutuel afin que ces assises soient les dernières de ce processus de classement.

Par la suite, Monsieur le Préfet passera la parole au Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Haute-Sanaga, qui retracera l'historique du processus du classement de la forêt concernée. S'appuyant sur les procès-verbaux des réunions de sensibilisation et d'information antérieurement tenues. Le Délégué Départemental édifiera les participants sur les avantages et les principes de gestion de la Forêt communale dans ses contours actuels et futurs sans toutefois manquer de révéler certains points saillants constatés dans le processus ainsi que les éventuels écueils pouvant naître au cas où l'Administration ne joue pas à fond son rôle de régulateur et d'équité dans le processus.

Prenant la parole à son tour, Monsieur NDENGUE Benjamin Baudelaire, Maire de Minta profitera une fois de plus pour présenter le projet de cette forêt communale comme utile et nécessaire pour le décollage socio-économique de sa commune.

Après le Maire de Minta et le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune, le principal orateur recentrera les débats en demandant aux autres membres statutaires leurs avis :

- les Délégués Départementaux présents seront unanimes pour le classement de cette forêt car n'ayant reçu aucune réclamation nécessitant l'intervention de leurs services respectifs.

- Les populations représentées ici par BINA OMBOCK Vincent, porte-parole des chefs de 2<sup>e</sup> degré du Groupement de Minta et OWOUNDI Vincent de Paul, président des conseillers municipaux de la commune de Minta ont dit n'avoir aucune réserve à émettre pour ce projet.

Reprenant la parole, le Préfet recommandera aux uns et aux autres de conjuguer tous des efforts nécessaires pour un aboutissement heureux de ce projet salubre pour l'Arrondissement de Minta longtemps retardé dans son développement.

Monsieur NDANGANG AWA Vincent, point focal des Forêts Communales au Ministère des Forêts et de la Faune, quant à lui, prendra la parole pour **réexpliquer** aux participants les démarches du processus du classement de la forêt communale, qui, à l'aboutissement du projet ne servira qu'aux activités purement forestières ; toutes autres activités y étant proscrites.

Il a dit que c'est le moment d'identifier les différentes activités qui se font dans cette forêt afin de permettre aux techniciens d'en déterminer les limites définitives.

Continuant, il a expliqué le concept de représentation des populations dans le processus de la gestion des forêts, leur droit de réserve et d'opposition. Il a conseillé la création d'un Comité Paysans Forêts constitué des élites, femmes, jeunes, retraités, planteurs... qui servira de relais entre l'Administration et la communauté. A travers ce comité, le Maire informera les populations sur le plan directeur et leur en restituera, a-t-il ajouté.

Il profitera de cette occasion pour émettre une réserve suite à une requête de l'ONG CANADEL qui relevait que la forêt communautaire ENOK BIBAK chevauche avec la forêt communale.

Monsieur AFANDA Didier du Service de la Cartographie apportera des précisions en disant que la forêt communautaire se trouve entre deux blocs de la forêt communale ; donc n'aura aucune influence sur cette dernière : la réserve émise par Monsieur NDANGANG sera ainsi rejetée.

Monsieur NGOA Elie Olivier du Centre Technique des Forêts Communales (Maître d'œuvre des Associations des Forêts Communales du Cameroun), face à l'unanimité des participants pour le maintien des limites de cette forêt a rappelé que tout est facile dans les réunions, mais c'est plutôt lors des travaux d'aménagement que les différents écueils peuvent être découverts ; à ce moment, il deviendra un peu difficile de continuer le processus.

Monsieur NDANGANG interviendra une fois de plus pour donner des propositions au cas où certaines réalisations se trouveraient dans le massif :

- Les limites proposées de la forêt communale sont modifiées afin d'exclure les réalisations du massif ;
- Expropriation des réalisations et indemnisation.

Le Maire emboîtera le pas à Monsieur NDANGANG en prônant l'intérêt général pour un développement durable de la Commune de Minta

Le Préfet abondera dans le même sens que le Maire en précisant que les réserves émises par une ou deux personnes ne doivent en aucun cas entraver le processus de classement de cette forêt. Il conclura en insistant que les limites proposées soient maintenues et que le processus de classement passe à l'étape suivante.

Après une heure et dix minutes de débats, les travaux sont clos à 14h 45 minutes sur un fond de satisfaction de toutes les parties prenantes.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé et clos ce jour, mois et an que ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit./-

LE RAPPORTEUR,

*Le Délégué Départemental  
des Forêts et de la Faune de  
la Haute Sanaga*



*Michel Mbarga M.*  
Ingénieur de Conception

LE PRESIDENT,

**Le Prefet**



*Bello D. Leonard*

LISTE DE PRESENCE  
DE LA REUNION DU  
18/02/09

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1-	NSENGUÉ Baudelaire B.	Naire Gouverneur Ninta	
2-	NANG MINISSA	DD ABER HS	
3-	MBARCA Michel	DD FOF / HS	
4-	SAMBA Sylvain Nazgrie	DD DDF / HS	
5	Foulua Gilbert	DD / MINERIA / HS	
6	BETOUYOU RAYMOND	DD MINIMIDI	
7	NIGON ANDRE	C / PEFC NINTA	
8	Atangana Anohé	chef de village	
9-	ENDOM Mekinda Joseph	chef de site	
10-	Bina oulack Vincent	chef de village Vela	
11-	ZE JEAN MATHURIN	CONSEILLER MINISTRE	
12-	Worendi Vincent	conseiller Minis	
13-	MAOUMA Guy	Conseiller-Ninta	
14	SANDJO KI Poly Caspa	chef de village	
15	BENG EKANGA Gilbert	Managére	
16	Géppard Klaus Ressi	AFANTO VENCE	
17	Olou @ Bessiga Lambert	Conseiller P. Dégak Chef Tra de hand	
18	AFANDA Henri Didier	Représentant / SDIAF	
19	NGOA ELIE OLIVIER Y	MINPROF Amenagiste CTFC	